

## Des liens utiles pour aller plus loin :

- Votre service de Santé au Travail : <http://www.simt24.org>  
Il pourra vous guider et vous conseiller
- Le Ministère du Travail : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)
- La CARSAT : [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)  
Qui a élaboré deux guides :  
[RPS guide CARSAT Aquitaine - employeurs](#)  
[RPS guide CARSAT Aquitaine - salariés](#)
- L'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)/ ou l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :  
[www.anact.fr](http://www.anact.fr)  
[www.aquitaine.aract.fr](http://www.aquitaine.aract.fr)
- L'INRS <http://www.inrs.fr>
- La DIRECCTE : 2 rue de la Cité 24016 Périgueux. Tel : 05.53.02.88.00

Quelques exemples d'outils d'évaluation disponibles :

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/II-1-Faire-le-point.html>  
<http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/RPS>

...



185 Route de Lyon 24000 PERIGUEUX

Tel : 05.53.45.45.00

Fax : 05.53.45.45.01

Courriel : [contact@simt24.org](mailto:contact@simt24.org)

Site : [www.sist24.org](http://www.sist24.org)

Ne pas jeter sur la voie publique



## Bien-être au Travail



## Souffrance au Travail

# Les Risques Psycho-Sociaux

*Que vous soyez employé ou employeur,  
N'attendez pas que la situation se dégrade.  
En parler, c'est déjà prévenir !*

## Définition

Les Risques Psycho-Sociaux incluent le stress professionnel, les violences externes, les violences internes à l'entreprise dont le harcèlement moral mais aussi le sentiment de souffrance ou de mal-être au travail (INRS).

## Quelles Exigences Réglementaires ?

### Le chef d'entreprise :

Il évalue les risques professionnels, y compris les RPS et les retranscrit dans le « Document Unique » (Art L4121-3 du Code du Travail) ;  
Il prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L4121-1).

### Le salarié :

Il prend soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres concernés par ses actes ou omissions au travail (art. L 4122-1).

## Quelles conséquences ?

### Pour l'Entreprise :

- Absentéisme,
- Turn over,
- Accident du travail et maladies professionnelles,
- ↳ Productivité,
- ↳ Qualité de travail,
- Mauvais relationnel au travail
- Dégradation du climat social et de l'image de l'entreprise ...

### Pour l'Individu :

- Sentiment de mal être
- ↳ Motivation
- Irritabilité
- Douleurs,
- Troubles du sommeil
- Fatigue
- Comportements addictifs (tabac, alcool...)
- Désocialisation
- ...

## Que Faire?

### En Parler :

A une personne ressource dans l'entreprise, responsable, représentant du personnel...  
Au médecin du travail, au médecin traitant, à l'ARACT, la CARSAT, la DIRECCTE...

### Les Evaluer :

Identification et évaluation avec la participation des salariés  
Intégration au document unique d'évaluation des risques

## 3 Niveaux de Prévention

### Prévention Primaire

Réduire les causes de RPS :

Répartir plus justement la charge de travail en fonction des effectifs, du temps de travail et des compétences ;  
Redéfinir les responsabilités de chacun (fiche de poste) ;  
Revoir les méthodes d'évaluation des performances individuelles et collectives et les modalités de reconnaissance au travail  
Etc ...

### Prévention Secondaire

Instauration d'espaces de dialogue au sein de l'entreprise ;  
Aider les individus à gérer les situations dégradées (par des formations...)  
Etc...

### Prévention Tertiaire

Aide au retour au travail (aménagement du poste...) ;  
Accompagnement des salariés qui ont souffert de mal être au travail  
Etc...